

Chapitre 1.

## Préliminaires méthodologiques

### 1. PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage se subdivise en cinq sections. Les quatre premières se rattachent à quatre grands domaines de la grammaire : les classes, les fonctions, le verbe et la phrase. Chaque titre de ces quatre sections débute par «autour de», dans la mesure où les questions abordées ne se situent pas au même niveau dans le domaine. Ainsi, dans le domaine de la phrase, sont notamment traitées l'interrogation – une modalité énonciative – et les subordonnées – un type de structure syntaxique. La cinquième section, succincte, abrite trois études de détail fondées sur de courts extraits.

Dans les quatre premières sections, chacun des dix-huit chapitres traite une question susceptible d'être proposée aux concours, en intégrant la nouvelle définition des épreuves du CAPES de Lettres modernes et du CAPES de Lettres classiques (décret du 6 janvier 2010 paru au *Journal officiel* de la République française).

Chaque chapitre peut être abordé indépendamment des autres. Il présuppose seulement une lecture attentive des chapitres méthodologique et théorique.

Chaque chapitre comporte :

- **Un texte littéraire de 1500 à nos jours**, conformément aux programmes des CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques et des Agrégations de Lettres modernes, de Lettres classiques et de Grammaire. Parmi les extraits choisis, deux ont déjà été donnés à l'écrit de l'Agrégation de Lettres modernes (*Les Regrets*, du Bellay, p. 71, et *Les Pensées*, Pascal, p. 133). On notera que certains passages excèdent la longueur réglementaire (par exemple, *Alcools*, Apollinaire, p. 163, *Élégies*, La Fontaine, p. 223, ou encore *Le Fils naturel*, Diderot, p. 265). Nous avons fait ce choix afin que le candidat dispose d'un grand éventail d'occurrences.

- **Une question.** En plus de la question traitée, sont proposés des sujets proches sans qu'ils soient pour autant équivalents. Sont discutées les diverses formulations, pour lesquelles sont indiquées des orientations de traitement.
- **Un relevé des occurrences** (ou corpus) **exhaustif et classé**, «indépendant» ou intégré à l'étude.
  - Nous avons le plus souvent opté pour un relevé «indépendant» que, pour la clarté de l'exposé, nous avons placé immédiatement après le texte.
  - On trouvera trois exemples de corpus intégré (📖 **Attribut**, 📖 **Subjonctif**, 📖 **Négation**) et un exemple de corpus traité de trois manières différentes (📖 **Aspect**).
  - Lorsque les questions se fondent sur des relevés très volumineux, nous avons préféré recenser indépendamment les occurrences puis reproduire dans le corps de l'étude les occurrences concernées (📖 **Compléments circonstanciels**, 📖 **Subordonnées**).
- **Une introduction**, dont le rôle est de définir le sujet, notamment en le délimitant. Lorsque cela était nécessaire, nous avons rappelé, d'une part les concepts utiles au traitement de la question (par exemple *arguments vs constants*), d'autre part les divers cadres théoriques dans lesquels la réponse pouvait s'inscrire (par exemple la théorie psychomécanique de Gustave Guillaume).
- **Le traitement de la question**, suivant un plan rigoureux qui ventile les occurrences du relevé et les examine selon les cas d'un point de vue morphologique, syntaxique, sémantique, énonciatif, textuel.
- **Un examen isolé des cas délicats.**
- **Une conclusion**, qui propose une ouverture sur l'étude stylistique ou des considérations sémantiques, pragmatiques, sociolinguistiques, le cas échéant.

Deux symboles sont utilisés dans le corps du texte :

- ☞ Le «doigt pointé» introduit des conseils méthodologiques qui indiquent divers traitements possibles de la question et qui, bien évidemment, n'ont pas lieu d'apparaître aux concours.

 Le «livre ouvert» invite le candidat à se reporter à un autre chapitre ou à une section, où il trouvera des compléments d'informations sur le point concerné.

Une nouvelle section traite de questions de détail, qui sont proposées à l'écrit de l'Agrégation de Lettres modernes et de l'Agrégation de Grammaire sous l'intitulé : «Faites toutes les remarques nécessaires sur...».

L'ouvrage se termine :

- Par une annexe comprenant **la liste des questions de grammaire** susceptibles d'être posées à l'écrit ou à l'oral des concours, ainsi que la liste des sujets donnés lors des sessions précédentes. Ce recensement permettra au candidat de se familiariser avec les intitulés et lui offrira la possibilité de s'exercer.
- Par **une bibliographie** présentant les ouvrages généraux de grammaire, ainsi que, pour des points spécifiques, les études citées.

## 2. CONSEILS GÉNÉRAUX

### 2.1. Les épreuves des concours

#### 2.1.1. Les épreuves écrites

*CAPES de Lettres modernes*

L'épreuve de Français moderne sur un texte postérieur à 1500 est réformée conformément au décret du 6 janvier 2010 paru au *Journal officiel* de la République française. Elle est à présent conjointe avec l'épreuve d'ancien français, dure cinq heures et est notée sur 20. Elle comprend trois grands domaines : histoire de la langue (7 points), étude synchronique d'un texte de français moderne ou contemporain (7 points), étude stylistique orientée de ce même texte (6 points).

Le programme est celui des collèges et lycées. Il n'y a pas d'œuvre précise sélectionnée pendant l'année de préparation. Le coefficient de l'épreuve est 3, égal à celui de l'épreuve écrite de dissertation. La partie «grammaire» porte dorénavant sur des points d'orthographe, de

lexicologie, de morphologie, de syntaxe et de sémantique. Le présent ouvrage traite de la question de syntaxe.

☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.  
Il est conseillé au candidat de ne pas consacrer plus d'une heure trente au traitement de la question de grammaire.

#### *Agrégation de Lettres modernes*

L'épreuve de *Français moderne sur un texte postérieur à 1500* dure deux heures trente. Elle comporte trois grandes questions : une de lexicologie (4 points), une de grammaire (8 points), une de commentaire stylistique (8 points). Le programme comprend en général cinq auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Il peut y avoir plusieurs œuvres d'un même auteur, c'est notamment le cas pour les pièces de théâtre. Le programme de l'épreuve de grammaire, à l'écrit, est cependant plus restreint que le programme de la composition française. Les délimitations de ce programme paraissent au *Journal officiel*. Le coefficient de l'épreuve est 4. La partie grammaire comporte généralement deux questions : une question large, notée 5 ou 6 points, et une question de détail portant sur un point très précis, notée 3 ou 2 points.

☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.  
Il est conseillé au candidat de ne pas consacrer plus d'une heure au traitement des questions de grammaire.

#### *Agrégation de Grammaire*

L'épreuve comporte deux compositions de grammaire et de linguistique. La première composition, dont le coefficient est 8, dure quatre heures trente et comprend pour l'option A un texte d'ancien français et un texte de français moderne. Cette partie de l'épreuve aborde trois grandes questions : une de lexicologie (6 points), une de grammaire (6 points), une de commentaire stylistique (8 points). La deuxième composition,

dont le coefficient est 4, dure deux heures trente. Les candidats qui ont choisi l'option B pour la première composition subissent pour la deuxième composition l'épreuve d'ancien français et de français moderne. Le programme comprend en général cinq auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Il peut y avoir plusieurs œuvres d'un même auteur, c'est notamment le cas pour les pièces de théâtre. Le programme de l'épreuve de grammaire, à l'écrit, est cependant restreint par rapport au programme de la composition française. Les délimitations de ce programme paraissent au *Journal officiel*.

☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.

### 2.1.2. Les épreuves orales

#### *CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques*

Selon le décret du 6 janvier 2010, l'épreuve orale de grammaire est conjointe avec l'explication de textes. Elle s'appuie sur les programmes des classes de collège et de lycée. Le coefficient de cette épreuve orale est 3. Le candidat présentera un exposé organisé en plusieurs points comme pour la question de l'écrit.

#### *Agrégation de Lettres modernes*

Le jury propose au candidat une question de grammaire que ce dernier prépare lors des deux heures trente dévolues à cette question et à l'explication de textes. Le candidat dispose d'environ dix minutes pour son exposé de grammaire, qu'il choisit de placer soit avant, soit après son explication de textes. La note de grammaire représente environ un tiers de la note globale, dont le coefficient est 12. La question de grammaire à l'oral peut être large, ou bien porter sur un point de détail. On note que, sous l'intitulé grammaire, sont incluses des questions de graphie, de lexicologie, voire de métrique.

☞ Le candidat évitera de consacrer plus de trente minutes à la préparation de la question de grammaire.

### *Agrégation de Lettres classiques*

Le jury propose au candidat une question de grammaire que ce dernier prépare lors des deux heures trente dévolues à cette question et à l'explication de textes. Le candidat dispose d'environ vingt à trente minutes pour son exposé de grammaire, qu'il choisit de placer soit avant, soit après son explication de textes. La note de grammaire représente environ un tiers de la note globale, dont le coefficient est 9. La question de grammaire à l'oral peut être large, ou bien porter sur un point de détail. On note que, sous l'intitulé grammaire, sont incluses des questions de graphie, de lexicologie, voire de métrique.

 Le candidat évitera de consacrer plus de trente minutes à la préparation de la question de grammaire.

### *Agrégation de Grammaire*

Un exposé de grammaire et de linguistique existe pour l'option A (ancien français ou français moderne). L'épreuve d'oral, dont le coefficient est 10, dure trois heures pour la préparation et une heure pour l'exposé. Le sujet porte sur l'un des textes au programme. Le candidat devra présenter une ou plusieurs questions de grammaire, pour montrer ses connaissances de la langue. À l'issue de son exposé, le jury pose au candidat, pendant dix minutes, des questions de grammaire improvisées.

## **2.2. Organisation du devoir ou de l'exposé**

### **2.2.1. Considérations générales**

La question de grammaire posée aux concours, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, porte toujours sur un texte littéraire. Il s'agit donc de grammaire sur texte (qu'on ne confondra pas avec la grammaire de texte, ou grammaire textuelle). Le candidat appliquera ses connaissances théoriques aux particularités d'emplois offertes par le passage. Il évitera de réciter un cours appris par cœur, mais fera preuve de sens critique et linguistique. Tous les cas recensés dans une grammaire n'apparaissent pas nécessairement dans l'extrait. Il suffira de les évoquer très rapidement en indiquant qu'il s'agit de cas non représentés.

### 2.2.2. Libellé des sujets

Le candidat devra accorder la plus grande attention à la formulation de la question, afin, d'une part, de ne pas commettre de contresens et, d'autre part, de bien isoler le sujet de sujets voisins: on ne répondra pas de manière identique au libellé *La négation* et au libellé *Les adverbes de négation*. En outre, le candidat délimitera le sujet en fonction du niveau d'analyse éventuellement explicité :

- **Morphosyntaxe** : cette indication implique un double traitement de la question. Une première partie sera consacrée à la morphologie, c'est-à-dire à la formation des unités, dans une perspective diachronique et/ou dans une perspective synchronique, et aux différentes formes que peut revêtir une unité (par exemple, féminin *vs* masculin, singulier *vs* pluriel, marques de personne). Une seconde partie sera consacrée à la syntaxe, c'est-à-dire à la façon dont les unités se combinent pour construire une phrase (classes, fonctions).
- **Syntaxe** : cette indication exclut le niveau morphologique. De ce fait, l'étude sera centrée sur la syntaxe, c'est-à-dire sur la façon dont les unités se combinent pour construire une phrase (classes, fonctions).
- **Grammaire** : cette indication neutralise la distinction entre morphosyntaxe et syntaxe. Le candidat choisira le niveau d'analyse pertinent suivant le sujet proposé.

### 2.2.3. Démarche proposée pour répondre au sujet

Le candidat présentera :

- **Une introduction**, dont le rôle est de définir la (ou les) notion(s) contenue(s) dans le sujet, de fixer les bornes du sujet (en excluant, si nécessaire, certains cas) et de proposer une problématique linguistique. L'introduction constitue la partie la plus générale du devoir. Elle fait appel à des connaissances théoriques de grammaire et de linguistique. On attend du futur enseignant qu'il connaisse parfaitement la grammaire de la langue française, et qu'il sache l'interroger à la lumière des apports de la linguistique.
- **Un relevé des occurrences** (ou corpus) **exhaustif**. Il convient d'accorder le plus grand soin à la collecte des occurrences, étape indispensable au traitement de la question. Il importe que le relevé

ne soit pas établi au fil du texte, mais comporte un classement des occurrences qui fait apparaître des propriétés communes. Tout oubli d'occurrence sera pénalisé. Les occurrences seront soit numérotées de 1 à  $n$ , soit précédées de l'indication de ligne :

(4) *le chat*

(l. 3) *le chat*

Pour faciliter la lecture du corpus, le candidat ne relèvera jamais isolément une occurrence. À titre d'exemples, un déterminant sera toujours présenté avec le nom qu'il actualise, une subordonnée relative avec son antécédent (que l'on peut n'indiquer qu'entre parenthèses). Le candidat optera pour un corpus «indépendant», donné *in extenso* après l'introduction, ou pour un corpus intégré au corps de l'étude, ventilant les occurrences dans chaque sous-partie.

- **Un plan d'étude** qui permet de rendre compte des occurrences de manière ordonnée. Ce plan organise la partie centrale de l'étude.
  - Le candidat pourra soit reprendre le classement retenu pour le relevé, soit en adopter un autre. On notera que le classement des occurrences reflète une conception relativement traditionnelle de la grammaire, alors que le plan de l'étude pourra incorporer les apports de la linguistique. Dans tous les cas, ce sont les occurrences présentes dans l'extrait qui orientent l'élaboration du plan. Par exemple, si la question portait sur *Les pronoms personnels*, il serait judicieux de proposer un plan distinguant les déictiques des anaphoriques. Or, si le texte n'offrait que des occurrences de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> personne, un tel plan ne serait plus pertinent. Il faudrait alors opposer les pronoms selon leur fonction syntaxique.
  - Si les occurrences sont nombreuses, il sera impossible de les analyser toutes dans le détail. Seules les propriétés communes à plusieurs occurrences seront commentées.
  - Le candidat réservera une rubrique à l'examen des cas délicats, qui appellent discussion.
- **Une conclusion** brève, qui proposera une ouverture, par exemple sur le commentaire stylistique ou, pour un sujet de langue ancienne ou classique, sur l'évolution de la langue jusqu'au français moderne.